

# Evaluation Programme Investissement 1997/1999

## ONG Caritas Sénégal

### **RECOMMANDATIONS**

Pour permettre à la CARITAS/SENEGAL de consolider les acquis, de corriger les disparités évoquées et d'améliorer ses performances pour son prochain Programme d'Investissement, l'équipe d'évaluation préconise un certain nombre de recommandations orientées vers les axes suivants :

- HYDRAULIQUE
- ELEVAGE
- DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
- SANTE
- ALPHABETISATION
- CONCEPTION ET EXECUTION FINANCIERE
- UTILISATION ET GESTION DU MATERIEL SOUS DOUANE

#### **HYDRAULIQUE :**

- R1 - La conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques (forages, puits, château d'eau, bornes fontaines...) doivent se faire dans le cadre de la politique unifiée d'investissement des programmes d'hydraulique définie par le Gouvernement ; le cahier des charges du Ministère de l'Hydraulique est à ce sujet un document de référence.
- R2 - Amélioration des relations avec les services déconcentrés de l'Hydraulique par un document qui définit le cadre de collaboration (protocole d'accord,...) pour le suivi des travaux d'adduction d'eau potable et à l'organisation de la gestion des infrastructures.
- R3 - La mise en place de comités de gestion des forages conformément aux textes qui les régissent et une prise en compte également du Programme de Réforme de la Gestion des forages Ruraux en cours dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès.
- R4 - La consolidation des réalisations déjà effectuées est une nécessité pour mieux sécuriser et assurer une pérennité de l'alimentation en eau potable. Pour cela, il faudra poursuivre les actions d'animation et de sensibilisation des populations afin que des actions de développement soient créées autour des points d'eau.
- R5 - Pour assurer la viabilité et la pérennité des micros barrages, il faut procéder par la mise en place d'une organisation qui assurerait une bonne gestion et une bonne maintenance. CARITAS devra se rapprocher des services de l'agriculture ou de l'ISRA pour le reboisement d'espèces qui répondraient mieux à ces types de sol.

## ELEVAGE :

- R6 - Assurer un financement aux jeunes après formation pour le développement de l'aviculture moderne et contribuer à freiner l'exode rural.
- R7 - En partenariat avec les Institutions financières (CNCAS, PMIA, Crédit Mutuel etc...) assurer un financement aux groupements féminins de Mbour, Thiès, Ziguinchor et Saint-Louis pour l'acquisition de poulaillers modernes pour un programme « retour – insertion » efficace.
- R8 - Développer l'aviculture villageoise en octroyant à chaque élève de quelques villages ciblés un coq-raceur et quelques poules locales.
- R9 - Doter chaque groupement féminin de deux vaches à inséminer avec de la semence de race laitière exotique.  
Conseiller aux éleveurs de procéder à des réserves fourragères.
- R10 - Installer des kiosques à viande gérés par des groupements de jeunes pour la commercialisation de la viande d'embouche.
- R11 - Élargir les activités de culture attelée pratiquée à Tamba à d'autres Zones afin de développer l'intégration agriculture - élevage.
- R12 - Augmenter le nombre d'auxiliaires d'élevage et assurer leur équipement afin de mieux répondre à l'attente des agro-pasteurs.
- R13 - Procéder à des séances de prophylaxie médicale des chèvres (vaccination contre la peste des petits ruminants et de la pasteurellise ovine).  
- Appliquer un système de déparasitage interne et externe des animaux.

## DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- R14 - Se rapprocher des services du Développement Communautaire (tutelle) qui doivent servir de facilitateurs entre O.N.G. et services techniques décentralisés avant toute action de développement.
- R15 - Harmoniser la formation en gestion des moulins et banques de céréales au niveau de tous les diocèses.
- R16 - Favoriser l'approche genre en finançant les femmes pour l'amélioration de leurs activités agricoles.
- R17 - Insister sur l'animation rurale afin de permettre aux populations de mieux percevoir l'intérêt des outils de développement mis à leur disposition. Pour cela, renforcer les ressources humaines.

## SANTE :

- R18 - A l'instar de CARITAS/THIES, développer des actions de santé communautaire dans tous les diocèses en implantant des cases de santé, des maternités rurales, des pharmacies villageoises.



- R19 - S'appuyer sur les autres programmes nationaux pour intervenir dans la mise en œuvre des programmes de santé notamment le PEV, l'allaitement maternel exclusif, l'iodation du sel, l'éducation pour la santé, l'hygiène (du milieu, des eaux de boisson, hygiène alimentaire).

### ALPHABETISATION - FORMATION :

- R20 - Créer des Centres de formation dans chaque Diocèse pour améliorer les capacités des bénéficiaires (jeunes, femmes, adultes) à partir d'une identification des besoins en relation avec les structures de l'État.
- R21 - Privilégier une approche villageoise en partant des problèmes pour concevoir des stratégies de résolution afin de permettre une meilleure pérennisation des acquis.
- R22 - Toutes les activités menées doivent être des prétextes de formation d'alphabétisation notamment les comités de gestion doivent permettre de réinvestir les acquis de la maîtrise de l'écrit.
- R23 - L'Alphabétisation fonctionnelle doit préparer la post alphabétisation en créant un environnement lettré par la visualisation en langues nationales : on verrait mieux un village avec des panneaux indiquant la direction de l'Église, du dispensaire, de l'école, du puits. Le matériel didactique doit être confectionné par les acteurs (alphabétiseurs, supérieurs, coordinateurs, services de l'État, populations bénéficiaires). À partir de thèmes locaux développés et vécus.
- R24 - Le PAFPEC doit imprimer son propre label dans la création d'outils didactiques comme beaucoup d'ONG de moindre envergure le font.
- R25 - Il est souhaitable de créer le réflexe de l'écrit pour faire reculer la prégnance de l'oralité sur toutes les activités : lors de l'Assemblée Générale de Thiès, on a déploré le fait que l'assistance n'avait pas pris de notes. Toutes les occasions doivent être saisies pour écrire (réunions) afin de conserver les décisions mais également de favoriser un environnement lettré.

### CONCEPTION ET EXECUTION FINANCIERES :

- R26 - Compte- tenu de la structuration assez spécifique de l'ONG CARITAS (Diocèses fédérés au sein de CARITAS/SENEGAL), un effort d'harmonisation des principes et méthodes de gestion de tous les diocèses par rapport au niveau central doit être entrepris d'urgence afin que la qualité des données remontées ne souffre d'aucune insuffisance pour une meilleure consolidation financière.
- R27 - Le Programme d'Investissement signé par l'ONG CARITAS/SENEGAL et le Gouvernement est la référence officielle des deux parties et par conséquent une plus grande rigueur doit être accordée tant à son élaboration qu'à son exécution.

En effet, le programme objet de l'évaluation n'est pas connu sur le terrain au niveau des différents diocèses et même des principaux concernés du niveau central (responsables de la comptabilité).

Compte-tenu de la nature de sa structure organisationnelle, tous les diocèses devraient être impliqués dans la préparation du Programme d'Investissement, les responsables financiers du niveau central devant se charger de la coordination de ce travail. Le Programme d'Investissement est l'agrégation volontariste des expressions de besoins de toute l'ONG et par conséquent doit procéder d'une approche globale, participative voire systémique.

R28 - Dans le montage du budget du Programme d'Investissement, la structure du financement communément appelée plan de financement, doit être exhaustive et détaillée pour permettre de savoir le niveau de couverture des besoins mais surtout individualisée par partenaire pour permettre de savoir qui donne combien.

Cette approche a l'avantage de faciliter l'analyse de l'exécution financière en particulier les intentions de financement de certains partenaires dans le cas où le financement ne serait pas bouclé.

R29 - L'ONG, CARITAS/SENEGAL doit veiller à une meilleure diffusion du document du Programme d'Investissement au niveau de tous les diocèses qui la constituent.

R30 - La signature de chèques de règlement doit faire l'objet d'une double signature ; celle de l'autorité (qui peut être supplée par son adjoint) et celle du responsable du service qui prépare le dit chèque.

En effet, la responsabilité pécuniaire doit être engagée et matérialisée par la signature de personnes véritablement en charge de la question.

#### **UTILISATION ET GESTION DU MATERIEL SOUS DOUANE :**

R31 - Déclarer toutes les épaves au bureau d'importation avec autorisation de la DREP.

R32 - Inviter toutes les personnes auxquelles des véhicules ont été cédés à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

R33 - Retirer tous les véhicules affectés à l'A.P.S.P.C.S ou procéder à la mutation desdits véhicules à leur nom.

R34 - Les véhicules de CARITAS ne doivent pas être utilisés à des missions autres que celles qui lui sont dévolues dans la convention signée avec l'État du Sénégal.

**N.B :** Le non respect des recommandations ci-dessus, constitue une infraction réputée être un détournement de bien privilégié.

Dès lors que du matériel est repris dans le Programme d'Investissement signé avec l'État du Sénégal, rien ne s'oppose à ce qu'il soit exonéré de tous les droits et taxes. Si cette condition est remplie, le titre d'exonération déposé à la D.R.E.P n'y séjournera pas plus de quarante huit heures (48 hres).